



DEPARTEMENT DE L'EURE  
INTERCO NORMANDIE SUD EURE  
84, Rue du Canon  
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

**N° D2021-205**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 septembre 2021**

Nombre de Conseillers

En exercice : **71**  
Présents : **54**  
Pouvoirs : **10**  
Votants : **64**      **pour : 64**      **contre : 0**      **abstention : 0**

L'an deux mil vingt et un, le 15 septembre à 19h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 9 septembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil - BRETEUIL SUR ITON, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etalent présents :

MM. AMIGON, AUFFRET, BACCARO, BARES (suppléant de Mme COMPAGNON), Mme BAUDOUIN, M. BENSALAH, M. BODEY, Mme BONNARD, Mme BOUCHER, MM. BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BRAULT, BRISSET, M. BRUNET, Mme BULARD, M. CHATEAUGIRON, Mme CHAUVIERE, M. CHERON, Mmes CHOISSELET, CORMIER, M. CORNET, M. DE SELLE DE BEAUCHAMP, Mmes DE TOMASI, DELHOME, DEPRESLE, DHEYGERS, FRANCHET, GICQUIAUD, MM. GOSSET, GRUDE, GUITTON, JOUSSET, LANOS, LEBON, Mme LEPELTIER, Mme MARTIN, M. MORIERE, Mme MOUTONNET, Mme. NOEL, MM. NOEL, PETITBON, POURVU, PROVOST, Mme REBER, MM. REY, RIVEMALE, ROMERO, SAMON, Mme. SAS, Mme TOPART M. SURMULET, M. VANDEWALLE, WOHLSCHLEGEL.

Excusés :

M. BAÏSSAS (pouvoir M. ROMERO), Mme BIQUET (pouvoir M. VANDEWALLE), M. BONTE, BOURLON DE ROUVRE (Pouvoir à Mme TOPART), Mme COMPAGNON, M. DERYCKE (pouvoir Mme BONNARD), Mme DESNOS, M. DOUBLET, Mme DUMOUTIER (pouvoir à M. JOUSSET), Mme ENAUX, Mme GOUGIS, M. GOUTTEFARDE, M. LAINE (Pouvoir à M. BRUNET), Mme LEFORT, M. LOUVARD (pouvoir Mme NOEL), M. OBADIA (pouvoir à M. DE SELLE DE BEAUCHAMPS), M. OSMOND (Pouvoir à M. PETITBON), PRIVE (Pouvoir à M. BRUNET).

Secrétaire de séance : M. Damien BRUNET

**ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du rapport d'activité de l'Interco Normandie Sud Eure - Année 2020**

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier. »

Considérant l'avis favorable de la commission Relation avec le territoire du 2 septembre 2021

Considérant l'avis favorable du bureau du 8 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2020 de l'Interco Normandie Sud Eure avant sa transmission aux Maires des Communes membres.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Luc BOULOGNE  
Pour le président empêché  
Le 1<sup>er</sup> vice-président  
Alain PETITBON

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 29 octobre 2021

